

Projet Calypso 2017-2018 des 2ndeA

Nous sommes des élèves du lycée La Cadenelle à Marseille, en classe de secondeA, notre professeur d'histoire géographie, M. Rimbart, nous a fait participer cette année à un projet dans le cadre du dispositif Calypso qui parle des calanques de Marseille. En lien avec le programme de Géographie de Seconde, il s'agissait de faire travailler toute la classe sur le parc national des calanques à travers la problématique suivante : **les calanques marseillaises, premier parc naturel péri-urbain en Europe, vers une gestion durable du littoral marseillais ?**

Notre partenaire, le Naturoscope de Marseille, nous a proposé une dizaine d'activités, afin de travailler ensemble la problématique du projet. Parmi ces activités, il y avait une journée de randonnée découverte dans le parc des calanques à partir de Luminy et une journée de randonnée palmée sur le parc maritime des calanques du côté du Frioul, à la découverte de la faune et de la flore. Il y avait également plusieurs ateliers en classe sur les différents acteurs du parc et leurs multiples usages, sur les activités humaines à Marseille et leurs impacts souvent négatifs sur les calanques, d'où la nécessité d'une réglementation pour les protéger dans le cadre d'un développement durable.

Les objectifs de ce projet étaient multiples :

- Découvrir la géographie du littoral,
- Réfléchir aux conflits d'usage des littoraux,
- Prendre conscience des crises biologiques et connaître la biodiversité,
- Pratiquer une activité physique, avoir le goût de la marche et de la natation.

Il faut tout d'abord savoir que le parc des Calanques est le 10ème parc national créé en France, il est le plus récent, il date de 2012. Un parc national est une portion de territoire dans laquelle la faune, la flore et le milieu naturel en général sont protégés des activités humaines. **Son caractère exceptionnel explique une protection et une gestion rigoureuse, pour en faire bénéficier les générations futures.** On l'appelle parc des calanques, car il s'étend sur un massif littoral composé de falaises calcaires, de petites îles et de criques étroites et allongées, aux parois rocheuses escarpées, que l'on appelle en Provence des calanques. Ce parc a pour originalité d'être donc à la fois terrestre et marin.

Ce parc était nécessaire, car on trouve dans les calanques une faune et une flore typique de la région littorale méditerranéenne, mais également fragile, donc à protéger des activités humaines. C'est une faune et une flore à la fois terrestres et marines.

C'est le territoire de la garrigue, un terrain acide et calcaire de notre région méditerranéenne, avec une végétation broussailleuse sensibles aux risques d'incendies. La garrigue est avec l'occupation humaine le résultat de la dégradation de la forêt primitive de chênes vert qui existait dans cette région il y a plus de 2000 ans. La garrigue du parc est une végétation composée d'arbrisseaux (chênes kermès, genévriers cade) et de multiples plantes odorantes ou aromatiques (thym, romarin). On a pu identifier 900 espèces végétales dans le parc, dont près de 100 à protéger.

Parmi les espèces d'oiseaux, un couple d'aigles de Bonelli est présent sur le parc, une espèce protégée. Il en reste en France 30 couples et l'avenir de l'espèce est loin

d'être assuré. Sur sa partie maritime, certaines espèces de poissons et de crustacés sont également menacées : le mérrou, le poulpe ou encore l'oursin.

Ce parc était d'autant plus nécessaire que les 100 dernières années le site des calanques à la périphérie d'une ville de 800.000 habitants a été fréquenté par de nombreux usagers, soit comme espace de loisirs, soit comme espace économique : randonneurs, escaladeurs, chasseurs, forestiers ou encore cabanonniers dans sa partie terrestre, plongeurs amateurs et professionnels, pêcheurs amateurs et professionnels, plaisanciers et bateliers dans sa partie maritime. **Avec des usages différents d'un même espace et des intérêts parfois divergents (protection de l'environnement ou bien sauvegarde des emplois).** Face aux risques permanents de conflits d'usage, le parc a décidé de réglementer.

Pour les randonneurs et les escaladeurs, il s'agit désormais de ne pas fumer (risques d'incendie), de ne pas cueillir, de ne pas camper ou bivouaquer (sauf cas particuliers), de ne pas polluer et d'uniquement emprunter les chemins. Pour les cabanonniers, il leur faut respecter la faune et la flore en ne jetant pas leurs déchets n'importe où, et en ne faisant pas de bruit quand ce n'est pas nécessaire (par exemple en soirée l'été) : le parc doit rester un endroit calme et reposant, pour la faune locale mais aussi pour les autres usagers du parc.

Pour les plaisanciers et les bateliers, le largage de l'ancre est désormais réglementé dans certaines zones, le débarquement est interdit, avec limite d'entrée dans les calanques pour éviter les remous et les dangers pour les baigneurs. Pour les pêcheurs professionnels, il leur faut respecter des zones de pêche, certaines techniques de pêche sont interdites pour éviter la dégradation de la flore et de la faune marine (par exemple interdiction de filets dérivants). La pêche en amateur est autorisée mais sans équipement de plongée (en apnée), la pêche se fait uniquement à partir d'une certaine taille qui varie selon les espèces, tous les poissons ne peuvent donc pas être pêchés.

En conclusion, **le parc national des calanques est un territoire d'exception ouvert à tous mais sous la responsabilité de chacun.** Il est protégé par une réglementation qui a d'un côté imposé un cadre restrictif à tous les usagers mais qui d'un autre côté a permis à ces mêmes usagers de continuer à utiliser cet espace, pour maintenant et pour demain.

La classe de 2ndeA remercie enfin Mélanie et le Naturoscope pour toutes ces activités, ainsi que le conseil Régional pour les avoir financées.

Les élèves Carla Bannino, Manon Lascombes, Roxane Clary et Elisa Ventalon.